



AVIS PUBLIC

Règlements 222-88-2023 et 222-89-2023

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Chemin du Lac-des-Becs-Scie Est (lot 6326 250)

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, adoptait le PPCMOI et les règlements suivants :

- **222-88-2023 et 222-89-2023** amendant le *Règlement de zonage 222-2008*
- **PPCMOI – Chemin du Lac-des-Becs-Scie Est (lot 6326 250)**
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis les certificats de conformité en date du 17 avril 2023.

Les règlements et la résolution sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les sections « Règlements municipaux » et « Séances du conseil municipal ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 avril 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA